



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Département de la
Meurthe-et-Moselle**

**Arrondissement de
Nancy**

**Commune de
Seichamps**

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 20/06/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :**27**

Nombre de conseillers en exercice :**27**

Date de convocation :
20 juin 2023

Présidence : Henri CHANUT, maire.

Etaient présents :

BERGE Dominique, CHANUT Henri, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, DOERLER Marie, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MANGEOT Pascal, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROYER Clément, TREIBER Pascale, VERON Armelle, VIVIER Macha

Mandat de procuration : BRZAKOVIC Borisav à TREIBER Pascale, CHAKMA-HENRION Véronique à VIVIER Macha, CHARPENTIER Florent à MARTIN Frédéric, ROZOT Jocelyne à KEINERKNECHT René, SCHNEIDER Pierre à VERON Armelle

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur ROYER Clément

Membres présents.....22
 Absents ayant donné mandat de procuration.....5
 Absents.....0
 Votants.....27

Délibération DELIB 30 2023

Tarifs de l'Accueil Collectif de Mineurs (A.C.M.) de l'Accueil Jeunes –

Rapporteur : A. VERON

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	5	27	0	0	0

La Ville de Seichamps met en place un accueil collectif de mineurs à l'attention des 11-17 ans

La Commune a signé une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), ainsi les parents peuvent bénéficier de la prestation de service CAF et des Aides aux temps Libres.

La mise en place de tarifs se fait en fonction du quotient familial de la famille. Cette mesure à visée sociale permet aux familles de payer l'accueil de loisirs en fonction de leurs revenus.

L'ACM accueille les enfants pendant les vacances scolaires, en soirée. Un mini-camp est organisé chaque année.

Les animateurs proposent des activités variées et adaptées au public.

Afin de prendre en compte l'évolution des coûts liés aux charges de fonctionnement, il y a lieu de revoir les tarifs et d'appliquer l'évolution de l'inflation entre le 01.01.2022 et le 01.01.2023 soit 6%.

Après avis de la commission Jeunesse et Vie Scolaire du 7 juin 2022, il est proposé au Conseil Municipal de modifier les tarifs comme suit, selon la grille de quotient familial adoptée par délibération n°35/2009 :

Ces tarifs seront appliqués à partir du 1^{er} septembre 2023.

		FAMILLES SEICHANAISES		
		TRANCHES	Ressortissants régime général	Autres régimes
Soirée / Sortie / mercredi après-midi	0 à 600 €		3,75	6,07
	601 à 1000 €		5,27	7,59
	1001 à 1400 €		6,80	9,11
	> à 1400 €		8,31	10,62

		FAMILLES EXTERIEURES	
		Ressortissants régime général	Autres régimes
		5,57	7,89
		6,82	9,14
		9,52	11,84
		11,50	13,82

		FAMILLES SEICHANAISES			
		TRANCHES	Ressortissants régime général	Autres régimes	ATL
vacances scolaires / semaine	0 à 600 €		18,78	30,36	8,78
	601 à 1000 €		26,37	37,95	16,37
	1001 à 1400 €		33,96	45,54	
	> à 1400 €		41,55	53,13	

		FAMILLES EXTERIEURES		
		Ressortissants régime général	Autres régimes	ATL
		27,89	39,47	17,89
		37,76	49,34	27,76
		47,62	59,20	
		57,59	69,17	

		FAMILLES SEICHANAISES			FAMILLES EXTERIEURES			
		TRANCHES	Ressortissants régime général	Autres régimes	ATL	Ressortissants régime général	Autres régimes	ATL
5 jours / Mini-camp	0 à 600 €	90,69	113,85	70,69	124,85	148,01	104,85	
	601 à 1000 €	119,15	142,31	99,15	161,84	185,00	141,84	
	1001 à 1400 €	147,62	170,78		198,85	222,01		
	> à 1400 €	176,08	199,24		235,85	259,01		

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 27 juin 2023
Henri CHANUT,
Maire.



Henri CHANUT

Henri CHANUT
2023.06.27 11:58:20 +0200
Ref:20230627_110201_1-2-O
Signature numérique
le Maire